

FIG : FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION EN TANT QU'ASSOCIATION

1. Nom de l'association

En langue nationale ORDRE NATIONAL DES GEOMETRES EXPERTS DU
SENEGAL (ONGES)

En Anglais (si différent de ci-dessus).....

2. Adresse :

Ouest Foire Lot N°10 Cité Air Afrique
En face lotissement CDE Dakar-Sénégal.
BP 8117 Dakar Yoff SENEGAL

3. N° de téléphone :

(+221) 33 820 10 38

4. Fa x numéro :

(+221) 33 820 39 65

5. Adresse mail :

onges@geometres-expertsenegal.com
ongessenegal@hotmail.fr

Adresse postale:

BP 8117 Dakar-Yoff

6. Nom du Président :

Mamadou NDIR

7. Administration

Il s'agit de l'adresse du bureau permanent de l'association. Merci de noter le nom du responsable ainsi que les numéros de tous les autres membres du staff :

- **M. Mamadou NDIR** : Président (+221) 77 639 45 74
- **M. Assane TALL** : Vice - Président (+221) 77 639 29 62
- **M. Mamadou SARR** : Secrétaire Général (+221) 77 632 19 95
- **M. Moussa GOUDIABY** : Trésorier (+221) 77 638 69 24

8. Date de création de l'association : 10 Janvier 2000

9. Objectifs et éthique

Merci de noter sur une feuille séparée les objectifs de l'association et les statuts si ceux-ci présentent des procédures disciplinaires et joindre une copie des règles et dispositions, code de conduite, charte ou autre.

L'Ordre National des Géomètres du Sénégal est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité morale et regroupant obligatoirement et exclusivement les personnes habilitées à exécuter la profession de Géomètre Expert.

L'Ordre veille au respect des règles de déontologie prévues à son code des devoirs professionnels. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.



10. Modalité d'adhésion des membres

Veillez fournir les informations suivantes sur une feuille séparée

- le titre retenu pour qualifier les membres de l'association :
 - Diplôme d'Ingénieur
 - Diplôme de Technicien Supérieur + 10 ans d'expérience dans un cabinet + examen

- le niveau d'études ou de qualification requis pour obtenir le titre :
 - BAC + 4 ANS

- Si des cycles de formation pour cette discipline existent dans votre pays, sinon définir ou / et comment les membres obtiennent leur titre/
 - la formation se fait au Sénégal ou à l'étranger (Europe, Algérie, Nigéria).

- Quelle expérience professionnelle est requise pour valider la formation et son importance pour acquérir le titre :
 - Dix (10) ans

- Quelles sont les dispositions prévues pour la formation continue ? Est-elle volontaire ou par désignation ?
 - Elle est volontaire et financée par les cabinets.

- L'association accepte-t-elle des techniciens ou des sous-professionnels et le cas échéant la qualification requise pour accéder au grade de membre.
 - Elle accepte des techniciens supérieurs remplissant les conditions énoncées ci-dessus.

11. Membres

Nombre de détenteurs du titre	Qualifiés	59
	En cours de Qualification	
Nombre de techniciens ou de sous-professionnels	Qualifiés.....	
	En cours de Qualification	

12. Spécialisations

% de membres qualifiés dont la spécialisation est

Hydrographie	20%
Levés et mesures	100%
Levers d'Ingénierie	40%
Cadastre/ Aménagement foncier	90%
Développement et planification spatiale	30%
Evaluation / Gestion de biens immobiliers	25%
Expertise immobilière et gestion des coûts de construction	30%



13. Identification statutaire

Votre association est –elle régie par des statuts ? **Oui** :

- Loi 200-04 du 10 janvier 2000
- Décret 2005-1118 portant règlement intérieur
- L'arrêté 8070 du 25 Août 2009 portant Code des devoirs professionnels

Fourniture sur des feuilles séparées les activités concernées par vos membres qui sont régies par les statuts et préciser celles qui ne peuvent être exercées que par les membres. Sinon préciser également qui d'autre peut acquérir le titre pour exercer une quelconque de ces activités.

- Aménagement et Urbanisme
- Ingénierie ayant trait aux infrastructures et aux VRD
- Contrôle technique à caractère métrologique
- Cartographie et SIG
- Foncier et expertise foncière et immobilière
- Copropriété
- Etude de lignes d'énergie électrique Haute Tension

14. Emplois

% de membres qualifiés

- | | |
|--|-------------|
| • Professions libérales ou activités privées | 100% |
| • Enseignement | 5% |
| • Fonctionnaires ou agents de l'Etat | |
| • Employés dans le commercial ou autres secteurs | 100% |

15. Cotisations

Merci de faire état de la cotisation annuelle payable pour chaque niveau d'éligibilité **(un seul niveau)**

200 Euros / Membre / an

16. Services aux membres

Votre association publie t - elle un journal (si c'est le cas marquer le titre et la fréquence de parution) ? **Non**

Merci de lister sur des feuilles séparées d'autres services que votre association fait bénéficier ses membres.

Merci d'envoyer par fax ou courrier postal à la FIG : International federation of Surveyors, Kalvebod Brygge 31-33, Dk-1780 Copenhagen V, DANEMARK, E-mail : [F I G@fig.net](mailto:FIG@fig.net), téléphone.+ 45 3886 1081, fax + 45 3886 0252

